

66



Fonction Publique Territoriale
PYRÉNÉES-ORIENTALES



L'évaluation des risques professionnels dans les collectivités publiques

Contacts :

- SERGE CANTIER
- CEDRIC FIGAROLA
- GILLES SICCAT
- JULIEN SAGELOLY

✉ *s.cantier@cdg66.fr*

✉ *g.siccat@cdg66.fr*

✉ *c.figarola@cdg66.fr*

✉ *j.sageloly@cdg66.fr*

☎ : 04 68 34 86 29



Objectifs de la séance

- **Pourquoi évaluer les risques professionnels ?**
 - La réglementation
 - Les objectifs généraux
 - Les enjeux pour les collectivités publiques
- **Comment allons-nous organiser la démarche auprès des collectivités volontaires?**
 - Préparation de l'évaluation
 - Réunions de rencontres
 - Constitution d'un groupe de travail
- **Comment évaluer les risques professionnels ?**
 - Les étapes de l'évaluation des risques professionnels
 - Les risques psychosociaux
 - Les facteurs de pénibilité

Pourquoi évaluer les risques ?

Les objectifs généraux :

- Aider les collectivités et leurs établissements publics à amorcer une démarche d'évaluation des risques
- Engager une démarche de prévention des risques
- La démarche sécurité s'articule autour de deux points :

Identification des risques



Réalisation de l'évaluation des risques

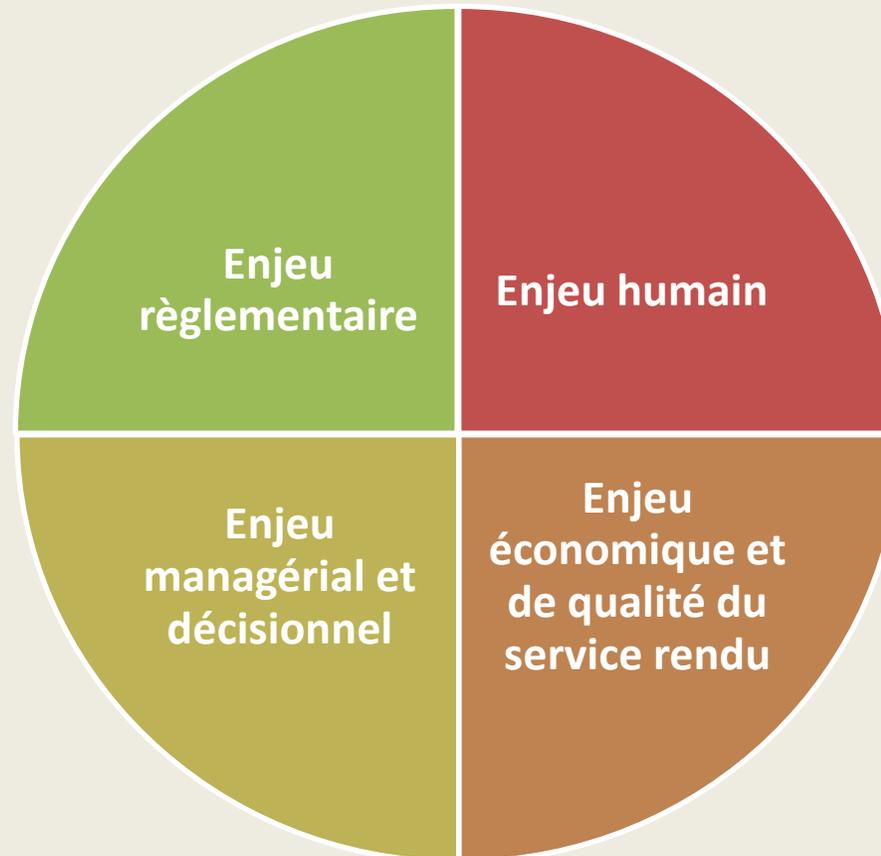
Inventaire des risques rencontrés



Rédaction du document unique

Pourquoi évaluer les risques ?

Les enjeux pour les collectivités publiques :



Comment allons-nous organiser la démarche sécurité ?

Préparation de l'évaluation

- Définir les objectifs et la méthode de travail
- Informer l'ensemble du personnel à la démarche sécurité

Organisation de réunions visant à :

- Accompagner et suivre les actions menées
- Diffusion de modèles de documents

Planning de l'organisation de la démarche de l'évaluation des risques

	Date	Durée	Programme de la réunion	Tâches à réaliser
Réunion 1	T0	≈ 2 H	Initiation à la démarche	Constitution d'un groupe de travail Découpage de la collectivité Recensement des activités / tâches
Réunion 2	T1	≈ 2 H	Méthodologie identification des risques	Identifier les dangers / risques Cotation du risque brut Intégration des risques psychosociaux
Réunion 3	T2	≈ 2 H	Méthodologie sur les mesures de prévention existante	Recensement des mesures de prévention existante Cotation du risque net.
Réunion 4	T3	≈ 2 H	Méthodologie sur les mesures à mettre en place	Mesures de prévention à envisager Définition d'un plan d'action
Réunion 5	T4	≈ 2 H	Méthodologie pour la réalisation finale du Document Unique	Finalisation du Document Unique Facteurs de pénibilité Indicateurs RPS
Réunion 6	T5	≈ 1 H	Réunion de clôture de la démarche	Modalités de mise à jour Information sur le règlement intérieur partie hygiène et sécurité

Constitution d'un groupe de travail :

❑ *Pour les structures territoriales de petite taille*

→ L'autorité territoriale doit mettre en place un groupe de travail composé de :

Elus

- Détient le pouvoir de décision
- Responsable de la démarche

Agents ou responsable d'un service

- Connaissance des réalités du terrain, agent bien intégré à la structure
- Sensibilité à la santé et à la sécurité au travail (si possible)
- Mener la démarche sur le terrain

❑ *Pour les structures territoriales de taille importante*

→ L'autorité territoriale doit mettre en place deux groupes de travail composés d'un :

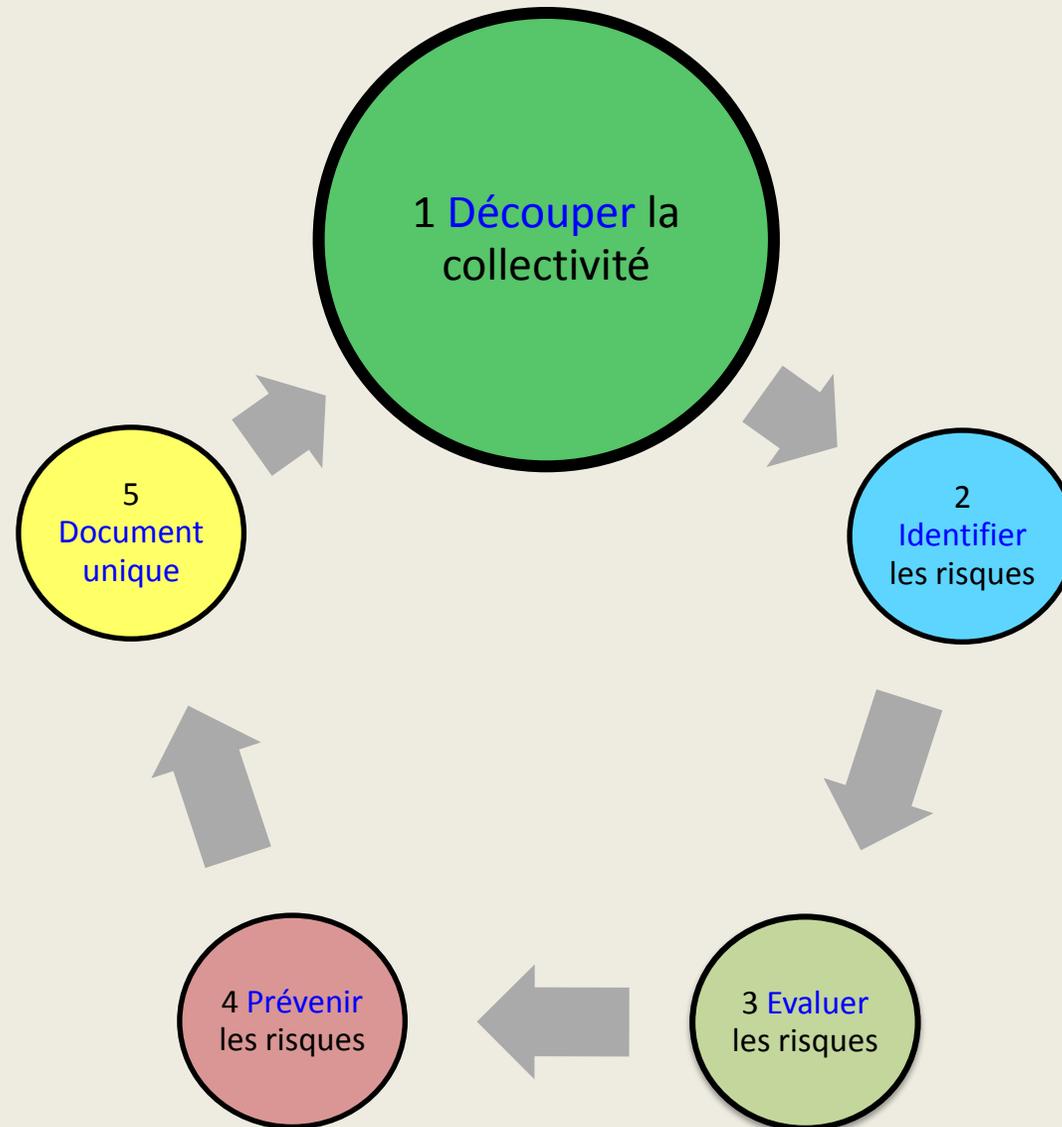
Comité de pilotage

- **Composition** : Elus, responsables de services, membres représentants du personnel, syndicats, médecin de prévention ,service prévention
- **Rôle** : Orientation de la démarche, Définition du périmètre d'action

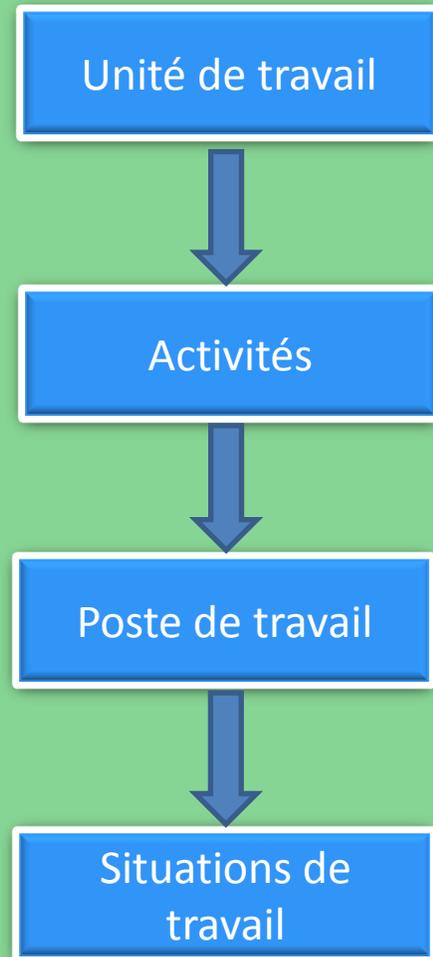
Groupe de travail opérationnel

- **Composition** : Déterminée par le comité de pilotage. Intégrer l'assistant de prévention, conseillers de prévention, médecine préventive.
- **Rôle** : Réalisation concrète du travail d'identification et d'évaluation des risques sur le terrain

Les étapes de l'évaluation des risques



1) Découpage de la collectivité



Une unité de travail est composée d'un ensemble d'agents réalisant les mêmes activités.

Exemple: **Administratif**

Une activité désigne une ou plusieurs tâches exécutées par un ou plusieurs agents à l'intérieur d'un processus.

Exemple: **Le secrétariat...**

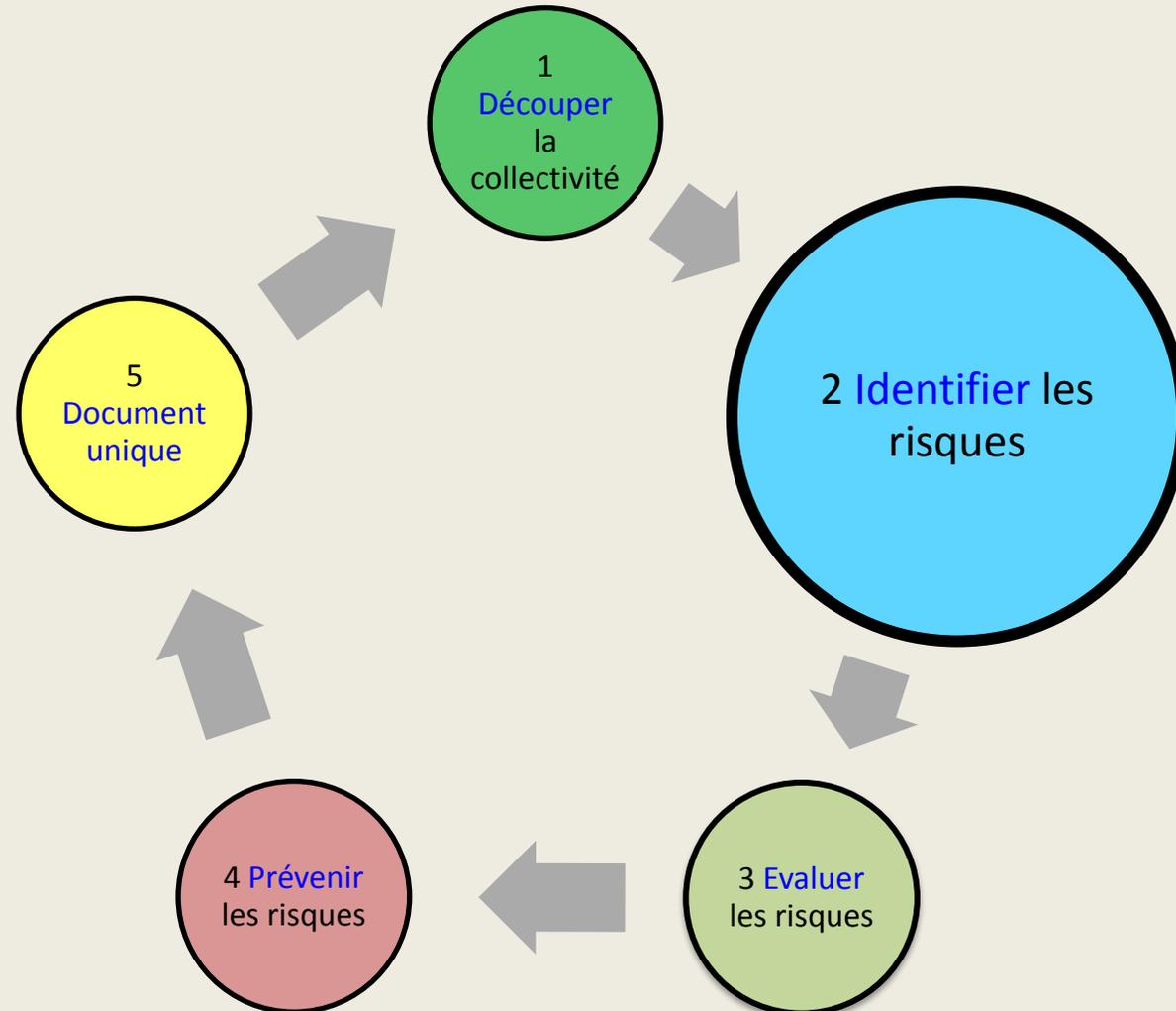
Métier réalisé par l'agent.

Exemple: **Travail sur ordinateur...**

Décrire les tâches / situations de travail permettra par la suite de cibler les différents dangers associés à ces tâches.

Exemple: **Travail sur écran...**

Les étapes de l'évaluation des risques



2) Identification des risques

Danger :
Crocodile



Risque :
Exposition au crocodile (morsures)



2) Identification des risques

Danger: Source potentielle de dommages à l'égard d'un ou plusieurs agents

Risque: Probabilité qu'un danger se concrétise.

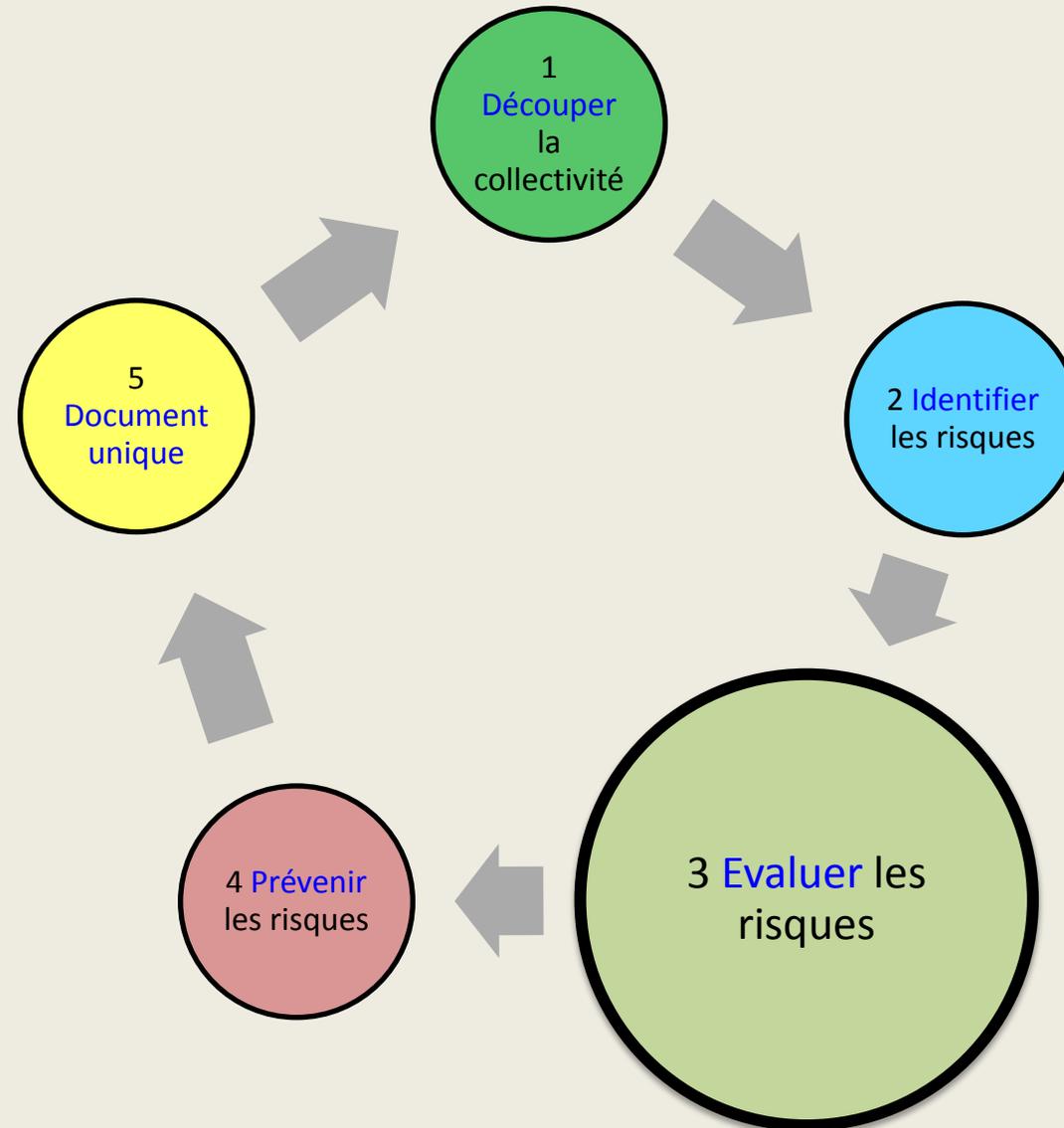
	Exemples de dangers	Exemples de risques
Physique	Circulation à pied	Chute de plain-pied...
	Tronçonneuse	Coupure, bruit, projection...
	Manutention mécanique	Écrasement, collision...
Chimique	Utilisation de produits d'entretiens, désherbant	Inhalation de produits toxiques...
Ergonomique	Travail sur écran	Fatigue visuelle...

2) Identification des risques

Documents utiles pour réaliser l'évaluation des risques :

- Surveillance médicale renforcée (ou non) assurée par le médecin de prévention
- Notices d'utilisation
- Registre des accidents de service
- Registre santé et sécurité
- Liste des postes de travail
- Fiches de poste
- Fiches de données sécurité concernant les produits chimiques
- Registre des contrôles et vérifications périodiques
- ...

Les étapes de l'évaluation des risques



3) Classer et évaluer les risques

- **Risque brut** : Risque sans les mesures de prévention

Evaluation du risque Brut

×

G

La **gravité** : Dommages éventuels

P

La **probabilité de survenance du risque**: Probabilité que le risque survienne

3) Classer et évaluer les risques



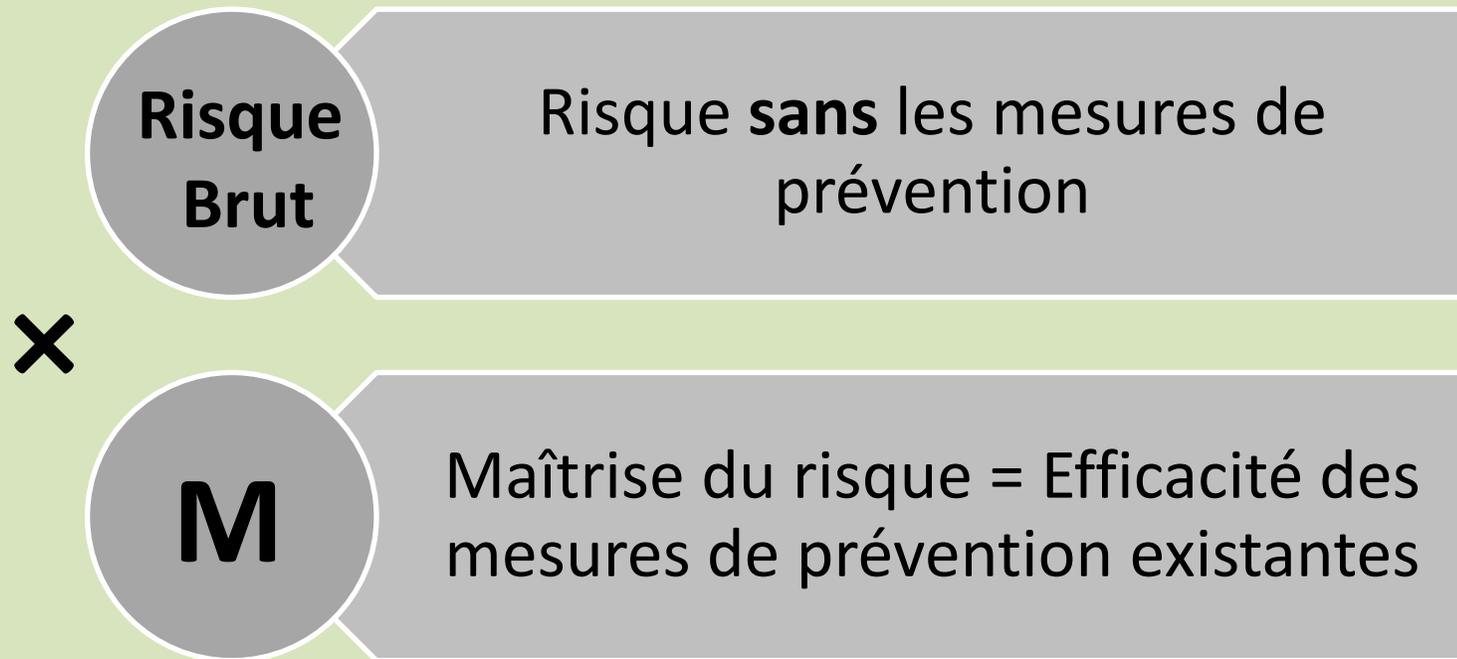
G : GRAVITE DU DOMMAGE HUMAIN				
Qualification	Mineure	Significative	Sérieuse	Majeure
Dommmages	Lésions sans arrêt de travail	Lésions sans séquelles	Lésions réversibles avec arrêt de travail	Lésions à effets irréversibles, maladie incurable, décès
Exemples	Contusion...	Brûlure...	Fracture...	Cancer...

P : PROBABILITE DE SURVENANCE DU RISQUE				
Qualification	Improbable	Rare	Occasionnelle	Elevée
Exemples	Très faible chance que le risque survienne	Faible chance que le risque survienne	Chance que le risque survienne	Forte chance que le risque survienne

3) Classer et évaluer les risques

Risque net : Risque avec les mesures de prévention

Evaluation du risque Net

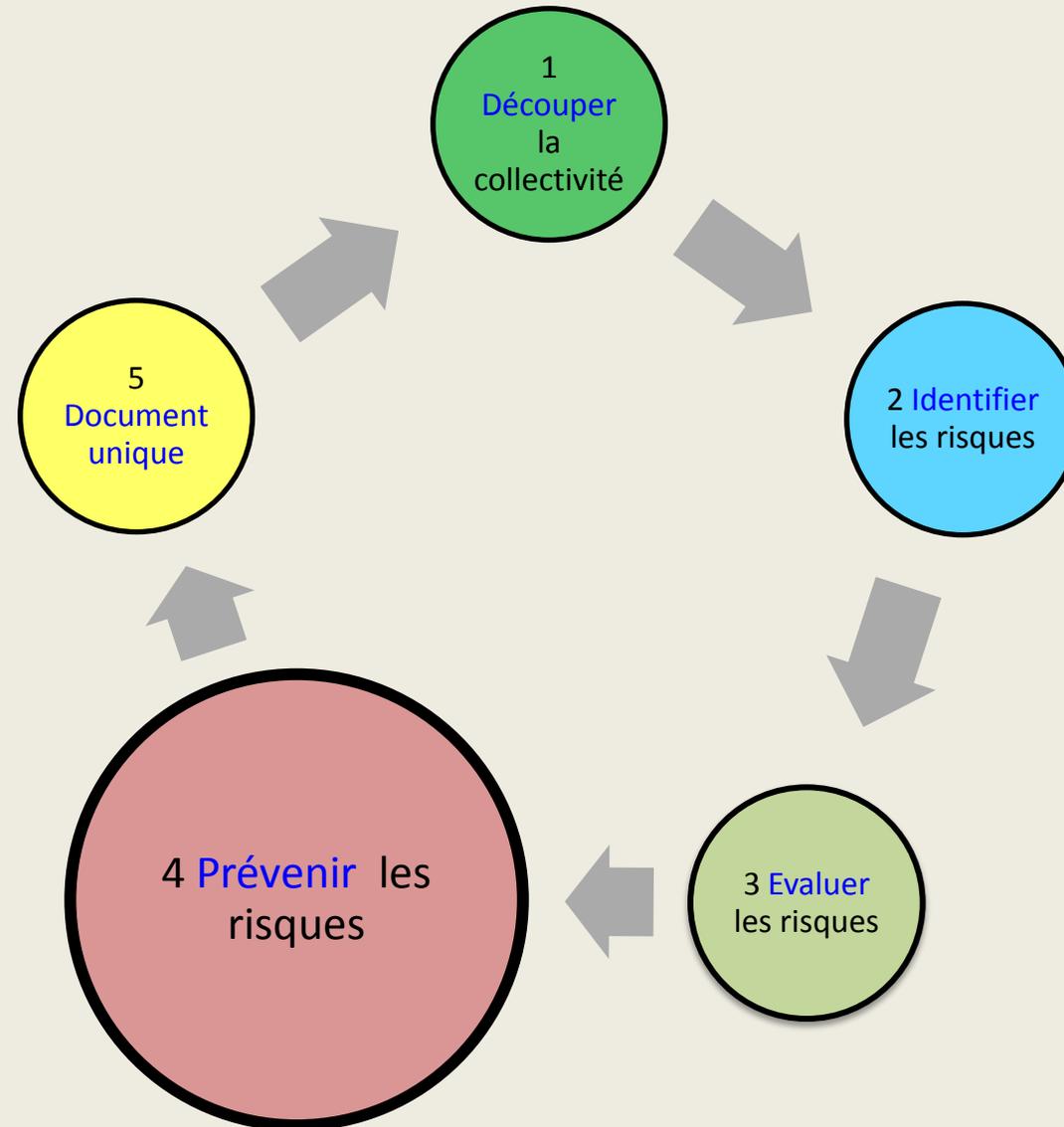


3) Classer et évaluer les risques

- Plus la mesure de prévention est efficace, plus la maîtrise du risque est bonne.

M : MAITRISE DU RISQUE				
Qualification	Très bonne	Bonne	Faible	Très faible
Type de mesures de prévention existantes	<p><u>Mesure adaptée:</u></p> <p>Sécurité intrinsèque, protection collective, application de mesure</p>	<p><u>Personne protégée:</u></p> <p>Protection collective, cumul de plusieurs mesures efficaces</p>	<p><u>Risque signalé:</u></p> <p>Signalisation, consignes, mesure orale, protection individuelle, formations</p>	<p><u>Aucune maîtrise:</u></p> <p>Absence de mesure, non respect</p>
Exemples	Garde-corps permanent	Echafaudage	Harnais de sécurité	

Les étapes de l'évaluation des risques



4) Les mesures de prévention

Les 9 principes généraux de prévention

Principes généraux de préventions
1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques qui ne peuvent être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui est moins dangereux
7. Planifier la prévention
8. Préférer les équipements collectifs aux équipements individuels
9. Information et Formation

Exemple Circulation Routière
Eviter de se déplacer en véhicule
Heurt d'un animal
Ne pas prendre la voiture
Régler la hauteur du siège auto
Mettre en place des nouveaux équipements afin d'améliorer les conditions de sécurité. Radar de recul – Contrôle technique
Choix d'un véhicule sûr et adapté
Choisir un itinéraire adapté
Airbags Ceinture de sécurité Régulateur/Limiteur de vitesse
Respect du Code de la route

4) Les mesures de prévention

Les mesures existantes

- Mesures déjà en place
- Permettent d'évaluer le risque net

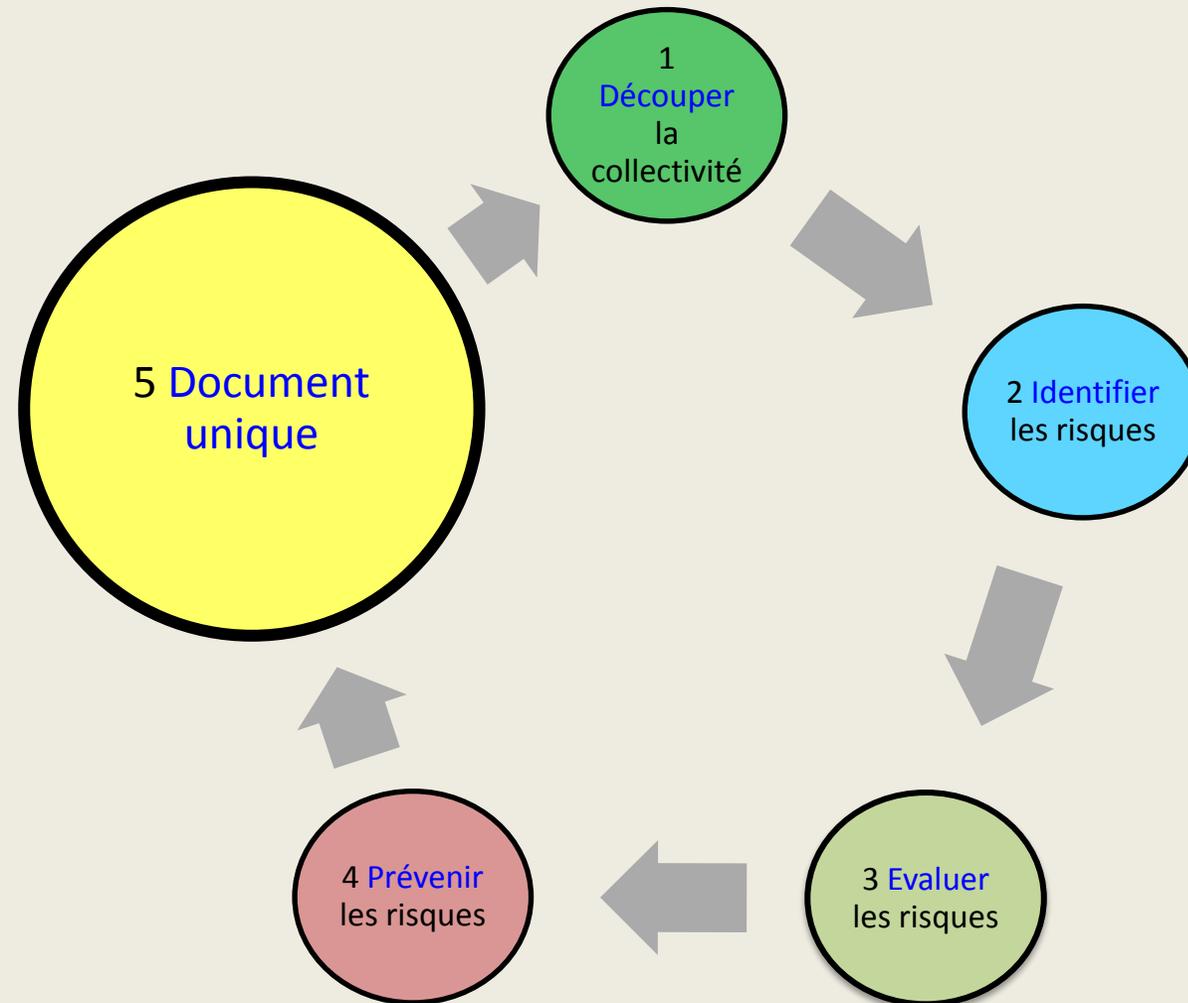
Les mesures à mettre en place

- Mesures à mettre en place et qui vont renforcer la prévention

Ces 2 types de mesures de prévention peuvent être :

Techniques	Organisationnelles	Humaines
-Outillages adaptés à la tâche -Aménagement -EPI -Conformité du matériel...	-Horaires adaptées à l'environnement de travail -Consignes de travail -Procédure de secours...	-Formations spécifiques -Surveillance médicale -Informations (procédures)...

Les étapes de l'évaluation des risques



5) Le Document Unique

Présentation du document unique

Le **D.U** doit :

- Intégrer l'ensemble des agents dans la démarche
- Être daté
- Être évolutif dans le temps
- Evaluer les risques
- Lister les mesures de prévention

Modalités de mise à jour :

- Mise à jour annuelle à minima
- Mise à jour en cas d'aménagement important dans la collectivité (ex: création d'un nouveau service, nouvelle machine...)
- En cas de nouvelle information à valeur juridique concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail.

5) Contenu du document unique

Découpage de la structure	Unité de travail	Activité	Poste de travail	Tâche / Situation de travail	Nature du danger identifié	Risque	Cotation du risque	Mesures de prévention existantes <small>Humaine/Organisationnelle/Technique</small>	Pondération du risque	Classification des priorités	Mesures de Prévention à mettre en place			Délai	Responsable de l'action
							Risque Brut		Risque Net		Humaines	Organisationnelles	Techniques		
Filière	Technique	Collecte / Traitement des déchets	Chauffeur	Conduite de véhicule	Circulation_en_véhicule	Collision	Risque Majeur	Entretien du véhicule Respect du code de la route	Risque Secondaire	Action à engager à moyen terme	Sécurité routière FCO			1 an	Responsable des services techniques
					Vibrations	Fatigue	Risque Secondaire		Risque Secondaire	Action à engager à moyen terme	Rappel sur les pauses toutes les deux heures		3 mois	Responsable des services techniques	
					Vibrations	Troubles musculo-squelettique	Risque Important	Consignes Gestes et postures	Risque Mineur	Action à plus long terme					
			Rippeur	Ramassage des OM	Biologique_et_Infectieux	Contact (cutané, peau, yeux)	Risque Majeur	Gants de protection	Risque Important	Action à engager à court terme	Formation aux règles de ramassage des OM			2 mois	Responsable des services techniques
					Manutention_Manuelle	Troubles musculo-squelettique	Risque Important	Consignes Formation PRAP	Risque Mineur	Action à plus long terme					
					Circulation_à_pied	Chute de plain-pied	Risque Secondaire		Risque Secondaire	Action à engager à moyen terme	Formation spécifique			2 ans	Responsable des services techniques

Etape 1: Découpage

Etape 2: Identification

Etape 3: Cotation

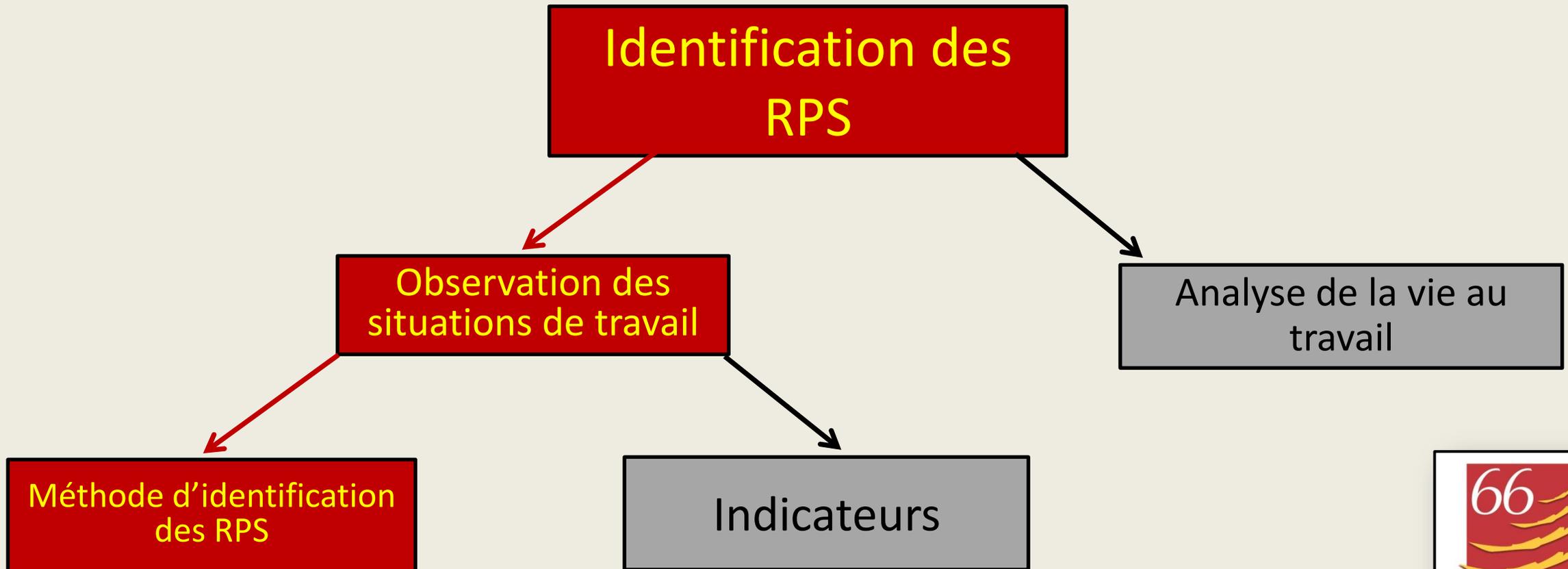
Etape 4: Pondération

Etape 5: Prévention

6) Les Risques Psychosociaux

- Accord cadre du 22 Octobre 2013 relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique.
- Circulaire du 25 Juillet 2014 précisant les modalités de déploiement du plan de prévention des RPS dans la fonction publique territoriale.
- ❖ **Chaque employeur public doit, d'ici 2015, élaborer un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux.**
- **Prise en compte des risques psychosociaux à partir d'un questionnaire**
- **Evaluation des RPS rattachée au Document Unique**

6) Les Risques Psychosociaux



Fiche d'aide à l'évaluation des RPS

Unité de travail :

Poste de travail :

Thèmes	Constats	Oui	Non	Remarques
Complexité du travail	- Les tâches fixées sont-elles compatibles avec les moyens et responsabilités alloués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	- Dans mon travail, suis-je amené(e) à faire des choses que je ne partage pas sur le plan moral ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horaires difficiles	- Suis-je soumis à des horaires de nuit, alternants, décalés ou de grandes amplitudes horaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pression temporelle	- Les durées prévues pour les tâches à effectuer sont-elles suffisantes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	- Les tâches effectuées sont-elles interrompues de manière répétée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rapport sociaux au travail	- Règne-t-il un climat de courtoisie et de respect mutuel au sein de la collectivité (Absence de propos ou d'attitudes blessantes, discriminatoires ...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	- Ai-je une reconnaissance du travail que j'effectue (hiérarchique, des usagers ...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Relation avec les usagers	- Les tâches que j'effectue consistent-t-elles à être en contact avec des usagers en détresse/violents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dureté dans le travail	- Les tâches effectuées sont-elles répétitives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	- Les tâches effectuées pourront-elles toujours être faite à 60 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6) Les Risques Psychosociaux

❖ **Prise en compte obligatoire de quatre indicateurs:**

-le taux d'absentéisme pour raison de santé

-le taux de rotation des agents

-le taux de visite sur demande au médecin de prévention

-le taux de violence sur agents

6) Les Risques Psychosociaux

➤ Formulaire de saisie des indicateurs

Suivi des indicateurs

Année

Effectif total

Nombre total de jours pris par les agents pour:

Congés pour maladie ordinaire

Congés de longue maladie et de longue durée

Congés pour accident de service

Congés pour maladie professionnelle

Visite sur demande au médecin de prévention

Nombre de demande de visite spontanée

Nombre d'actes de violence:

Violence émanant du personnel avec arrêt de travail

Violence émanant du personnel sans arrêt de travail

Violence émanant des usagers avec arrêt de travail

Violence émanant des usagers sans arrêt de travail

Rotation des agents

Effectif moyen de l'année

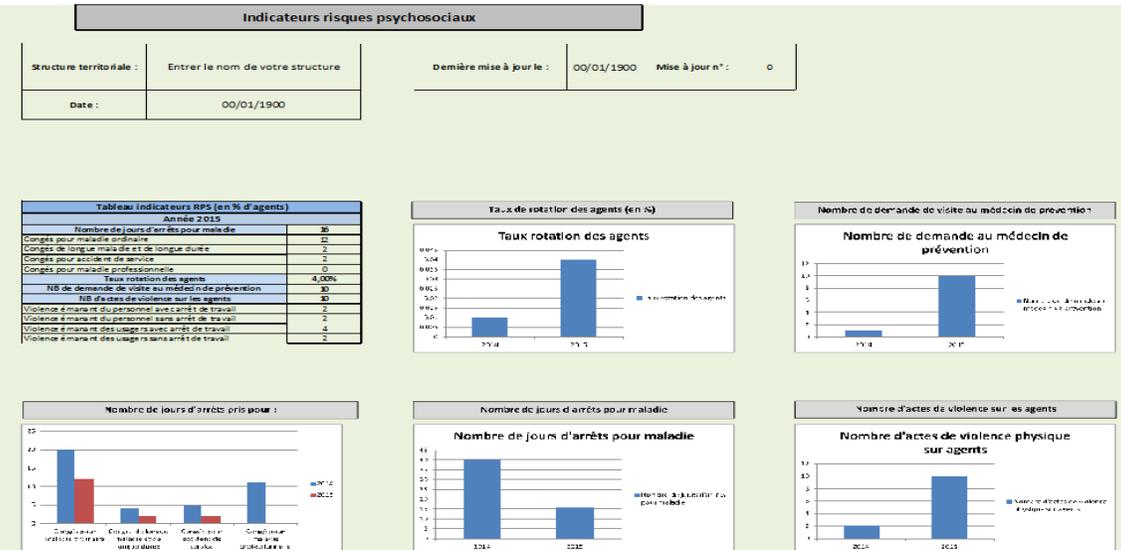
Effectif physique à chaque fin du mois de l'année N, le tout divisé par 12

Nombre d'arrivées d'agents au cours de l'année

Nombre de départs d'agents au cours de l'année

Quitter Valider les données

➤ Suivi des indicateurs



7) La pénibilité au travail

➤ Décret n° 2014-1159 du 9 Octobre 2014 relatif à l'exposition des travailleurs à certains facteurs de risque professionnel au-delà de certains seuils de pénibilité et à sa traçabilité.

- ❖ **Méthodologie de calcul pour chaque facteur de pénibilité**
- ❖ **Des seuils ont été fixés pour chacun des 10 facteurs de pénibilité.**
- ❖ **L'autorité territoriale doit évaluer la proportion d'agents exposés à un ou plusieurs facteurs de pénibilité.**

7) Les facteurs de pénibilité

Rythmes de travail

Travail de nuit (Travail effectif, hors permanence)

Travail en équipes successives alternantes ou 3 * 8

Travail répétitif

Environnement physique agressif

Agents chimiques dangereux et poussières et fumées

Milieu hyperbare

Températures extrêmes

Bruit

Contraintes physiques

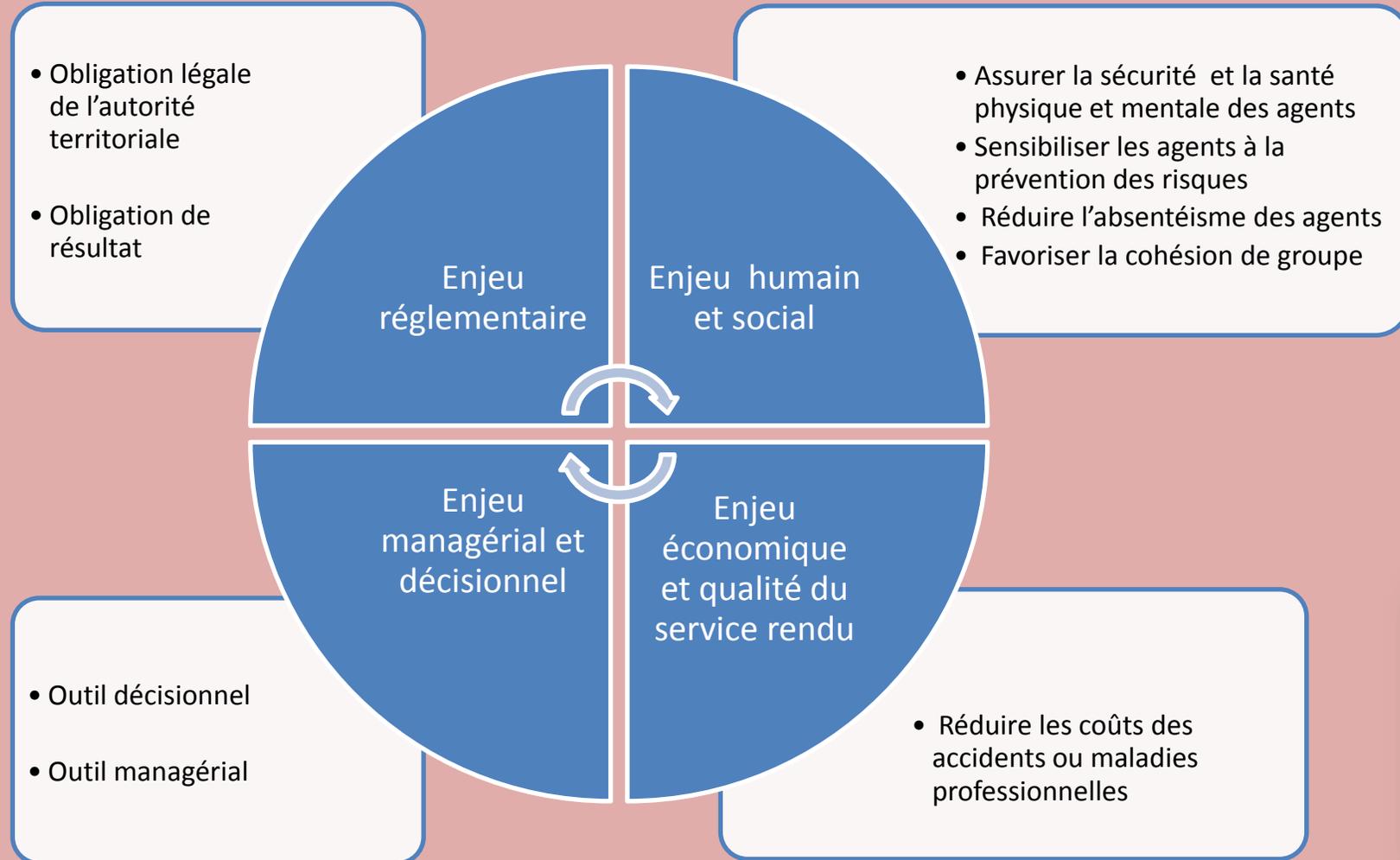
Manutention manuelle

Postures pénibles

Vibrations mécaniques

Conclusion

Quels sont les apports de l'évaluation des risques ?

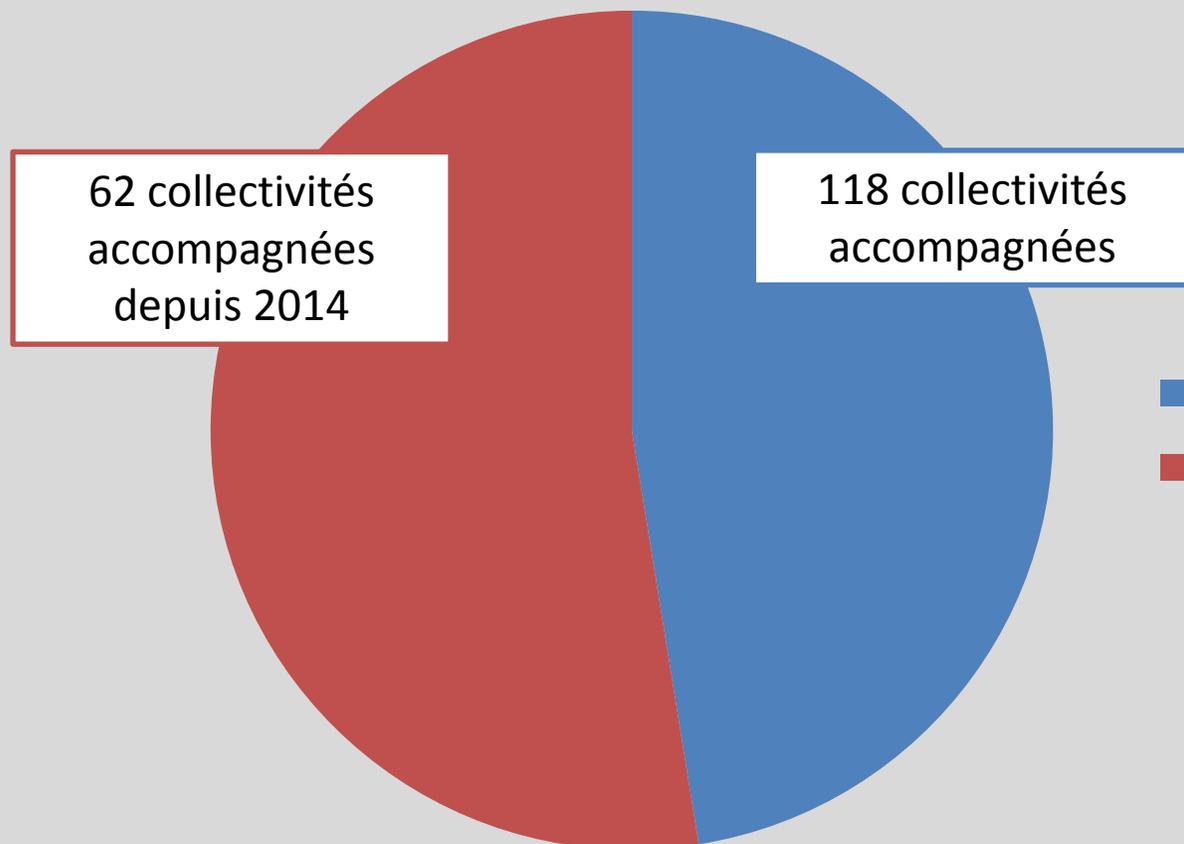


Présentation de l'application du Document Unique

CAS PRATIQUE

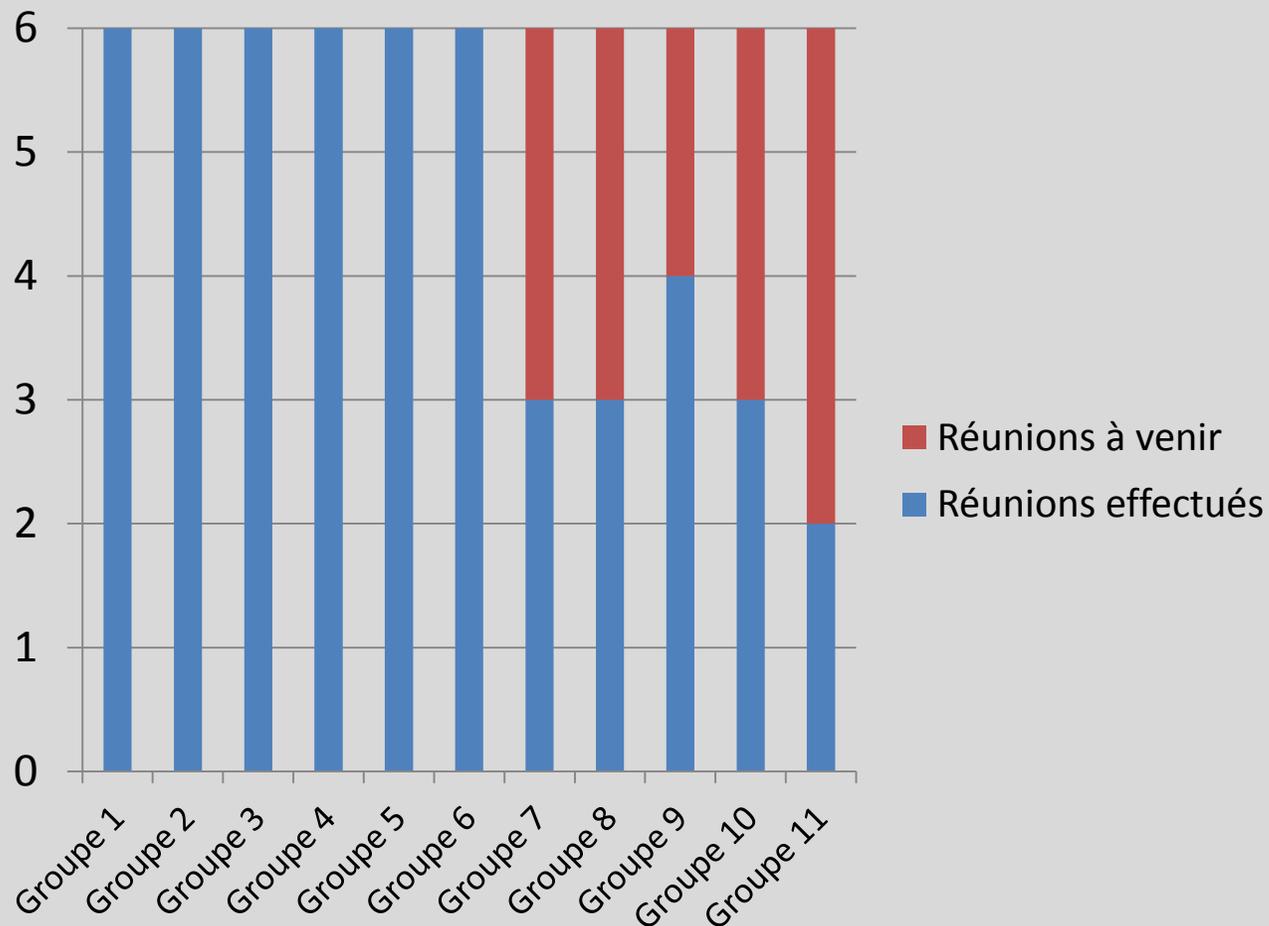
Retour d'expérience

1^{ère} vague d'accompagnement



- 62 collectivités accompagnées depuis 2014
- Plus de 90 communes et établissements publics accompagnés
- 44 réunions effectuées à travers le département

Retour d'expérience



- Réunions par zone géographique
- 11 groupes de travail
- 6 groupes terminés
- 15 D.U terminés
- 100 % des avis favorables
- 110 D.U en prévision

Témoignage

- Création du groupe de travail
- Déploiement du D.U dans les collectivités
- Perception des agents
- Apport du Document Unique

Merci de votre attention

